

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 278**7 juin 1996****SOMMAIRE**

Abovo International S.A., Luxembourg	page 13333	Luxtool, S.à r.l., Waldbillig	13307, 13308
Abovo S.A., Luxembourg	13332	Lux Venture Finance S.A., Luxembourg	13310
Air Tahan S.A., Luxembourg	13334	Mareste, S.à r.l., Luxembourg	13309
Allgemeine Bautreuhand S.A., Luxembourg	13334	Maya S.A. Holding, Strassen	13306
Bader & Laengin Holding S.A., Luxembourg	13334	Media, S.à r.l., Luxembourg	13310
Bagrat-Lux, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	13335	Menrac International S.A., Luxembourg	13310
Bank Hapoalim (Suisse) S.A., Luxembourg	13334	Mifed Holding S.A., Luxembourg	13311
Bank Leumi (Luxembourg) S.A., Senningerberg	13335	Millicom International Operations S.A., Bertrange	13312
Banque Continentale du Luxembourg S.A., Luxembourg	13337	Morea S.A., Luxembourg	13313
Bimbiland, S.à r.l., Itzig	13337	M & S Mode Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	13309
Bosch-Service Nettco, S.à r.l., Howald	13336	Muntcap Holding S.A., Luxembourg	13312
Bosphore S.A., Luxembourg	13340	Newprint, S.à r.l., Luxembourg	13311
Capital Management S.A., Luxembourg	13341	Niko-International, GmbH, Luxembourg	13310, 13311
(Les) Charmes, S.à r.l., Fentange	13306	Offermann, S.à r.l., Mersch	13311
COMINEA, Cie Internationale d'Exploitations Agricoles S.A., Luxembourg	13341	Oliver Holdings S.A., Luxembourg	13313
Compagnie Internationale des Marchés Financiers S.A., Luxembourg-Kirchberg	13341	Osman Holding S.A., Luxembourg	13312
Conrad Hinrich Donner Bank AG, Luxembourg	13342	Pamela Invest S.A., Luxembourg	13312
Convitec International S.A., Luxembourg	13341	Peintres sans Frontières, S.à r.l., Foetz	13313
Crest Audio Video, S.à r.l., Luxembourg	13342	Plamed Invest S.A., Luxembourg	13314
Dalo Grundstücksverwaltungsgesellschaft S.A., Luxbg	13342	Powersoft, S.à r.l., Luxembourg	13314, 13315
Derfice Business Centre, Luxembourg	13342	Procalux Holding S.A., Luxembourg	13313
Digital Trading, S.à r.l., Luxembourg	13342	Publichic & Promochoch, S.à r.l., Luxembourg	13315
Duplex Line Holding S.A., Luxembourg	13343	Quadrex Group International S.A., Luxembourg	13316
Edilarte, S.à r.l., Luxembourg	13342	Quartier Kirchberg Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	13316
Entreprise Greiveldinger, S.à r.l., Howald	13301	Regidor Holding S.A., Luxembourg	13316
Erlen Holding S.A., Soparfi, Luxembourg	13337, 13340	Restaurant-Pizzeria L'Aquila, S.à r.l., Capellen	13319
(L') Escapade, S.à r.l., Dudelange	13306	Ribette Soparfi S.A., Luxembourg	13316, 13317, 13318
Ets Collignon, S.à r.l., Pétinge	13343	Risch Charles & Paul, S.à r.l., Luxembourg	13315
Euralux S.A., Luxembourg	13344	Roemen Frères, S.à r.l., Kehlen	13318
Euro-Comat S.A., Luxembourg	13341	Romplex Holding S.A., Luxembourg	13319
Eurogrund S.A., Luxembourg	13343	Rordi Holding S.A., Luxembourg	13319
Euro-Lux, S.à r.l., Pontpierre	13343	Rossky, S.à r.l., Schifflange	13319
Femkes S.A., Luxembourg	13343	Savini Frères, S.à r.l., Kayl	13320
Financière de Diekirch S.A., Luxembourg	13298	Scala International S.A., Luxembourg	13321
Fingroup S.A., Luxembourg	13344	S.D.G. Transports, S.à r.l., Steinfort	13321
Finn - Société S.A., Luxembourg	13344	S.I.S.F., Société Internationale de Supervision Financière S.A., Luxembourg	13321, 13324
Fondation Félix Chomé, Etablissement d'utilité publique	13330	SL Immo, S.à r.l., Bascharage	13321
Fortuna, Société coopérative de crédit et d'épargne, Luxembourg	13298	SL Tours, S.à r.l., Bascharage	13321
Geniebat, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	13298	Société de Gestion du Fonds Commun de Placement International Management Income Fund S.A., Luxbg	13302
G.I.T.E.N. S.A., Luxembourg	13299	Société Immobilière de l'III S.A., Luxembourg	13325
Gomes, S.à r.l., Hesperange	13298	Sofim S.A., Luxembourg-Strassen	13326
H.C.A. International Real Estate Participations, S.à r.l., Mondercange	13298	Sogim S.A., Angelsberg	13325
Idim S.A., Luxembourg-Strassen	13298, 13299	Styl'ex, S.à r.l., Sandweiler	13325
Immo Eurostar S.A., Luxembourg	13299	Supermarket, S.à r.l., Kayl	13325
Intemporel Décoration S.A., Luxembourg	13299	Swedbank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	13324
Interdrinks S.A., Luxembourg	13302	Tecom, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	13326
International Securities Advisory Company S.A., Luxbg	13302	Telemacos S.A., Luxembourg	13324
Intertrading, S.à r.l., Luxembourg	13301	Tileriw, S.à r.l., Luxembourg	13326
Iraco S.A., Luxembourg	13300	Toiture Universelle, S.à r.l., Pontpierre	13326
Jabelmalux S.A., Luxembourg	13302, 13303	Transacta International S.A., Luxembourg	13326
Karma International S.A., Luxembourg	13335, 13336	Transflux S.A., Luxembourg	13327
Kimmer-Roll, S.à r.l., Luxembourg	13304	Treulux Revision S.A., Luxembourg	13327
Koblentz & Partner, GmbH, Luxembourg	13304	Unicum S.A., Esch-sur-Alzette	13330
Lease International S.A., Luxembourg	13306	Valebene, S.à r.l., Rodange	13332
Lika, S.à r.l., Junglinster	13303	Vancouver Investments International S.A., Luxbg-Strassen	13331
Linia Carrelages, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	13307	Vandenbergh, S.à r.l., Luxembourg	13332
Liria S.A.H., Luxembourg	13304, 13305	Vauban International S.A., Luxembourg	13327
Lloyds International Liquidity, Sicav, Luxembourg	13307	VDK Pharma's S.A., Luxembourg-Strassen	13326
Lloyds International Portfolio, Sicav, Luxembourg	13308	(La) Vecchia Grotta, S.à r.l., Luxembourg	13304
LMS S.A., Luxembourg	13308, 13309	Vininvest S.A.H., Luxembourg	13333
		Waplinvest S.A., Luxembourg	13332, 13333
		Watar Holding S.A., Luxembourg	13334
		(John) Zink Europe S.A., Dudelange	13303

FINANCIERE DE DIEKIRCH, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.904.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 1996.

FINANCIERE DE DIEKIRCH
S. Van den Wildenberg
Administrateur-Délégué

(10932/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

FORTUNA, Société coopérative de crédit et d'épargne.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128-132, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 7.143.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 1996.

P. Rollinger
Administrateur-Directeur

(10933/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

GENIEBAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 48.625.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1996, vol. 302, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 21 mars 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature

(10934/612/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

GOMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5816 Hesperange, 22, montée du Château.

Monsieur A. Lambin confirme sa décision de mettre fin au contrat de travail, comme gérant technique, passé avec l'entreprise en date du 17 février 1994.

Suivant accord, ce contrat prendra fin à la date du 1^{er} mars 1996.

A. Lambin.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(10935/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

H.C.A. INTERNATIONAL REAL ESTATE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondernange.
R. C. Luxembourg B 23.745.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1996, vol. 302, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 21 mars 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature

(10941/612/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

IDIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Strassen, 1, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 24.987.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 1996.

Signature.

(10944/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

IDIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Strassen, 1, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 24.987.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Signature.

(10945/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

IDIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Strassen, 1, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 24.987.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Signature.

(10946/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

G.I.T.E.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.153.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

G.I.T.E.N. S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(10940/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

IMMO EUROSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.486.

Les bilans aux 31 décembre 1993 et 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

IMMO EUROSTAR S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(10947/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

INTEMPOREL DECORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 89, rue d'Eich.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le 31 mars, s'est tenue au siège social de la société, 89, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme INTEMPOREL DECORATION.

La séance s'est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Pol Clart, Administrateur, qui appelle aux fonctions de secrétaire, Monsieur Thierry Brouta.

Le Président déclare:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1994 et du rapport de la gérance.
2. Adoption des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1994.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge de la gérance.
5. Démission de certains Administrateurs.
6. Nomination de nouveaux Administrateurs.

II. Que tous les associés ont eu connaissance de cet ordre du jour et ont consenti à se réunir pour en délibérer, étant donné que les associés présents possèdent ensemble plus de 70% des droits sociaux. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et apte à délibérer et à statuer sur tous les points repris à l'ordre du jour.

Le Président donne la parole au secrétaire pour la lecture des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1994, et du rapport de gérance.

Après délibération sur ce premier point de l'ordre du jour, la résolution suivante est mise aux voix:

L'Assemblée Générale adopte les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1994 tels qu'ils lui sont présentés par la gérance. Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Après délibération sur le deuxième point de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale prend la résolution suivante:

L'Assemblée Générale décide de donner au résultat négatif au 31 décembre 1994 l'affectation suivante:

- Perte à reporter: 602.71,- BEF

Après délibération sur le troisième point de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale prend la résolution suivante:

L'Assemblée Générale donne pour l'exercice social écoulé décharge à la Gérance. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Le Président annonce alors à l'Assemblée Générale la démission des Administrateurs suivants:

Mme Jacqueline Sebillé, sans profession, domiciliée à Chatelineau (Belgique), Cour de Justice n° 5;

Monsieur Thierry Brouta, Indépendant, domicilié à Sart Eustache (Belgique), rue du Vivier n° 180.

L'Assemblée Générale prend note que ces démissions ont pris leur effet en date du 31 décembre 1994, et donne entière décharge aux Administrateurs démissionnaires pour leur gestion jusqu'à cette date.

Ces derniers rappellent à la Gérance que la société est tenue d'assurer la publication de la fin de ces mandats, et exigent qu'elle en informe les tiers, conformément à la loi.

Après délibération sur le dernier point de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale décide, à l'unanimité des voix, d'appeler aux fonctions d'administrateur les personnes suivantes, lesquelles déclarent accepter lesdites fonctions:

M. Christian Clart, Ouvrier, domicilié à Couillet (Belgique), rue du Village;

Mme Pascale Gilson, sans profession, domiciliée à Habay (Belgique), rue du Centenaire n° 13.

Ensuite de quoi, les Administrateurs désignent comme Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Pol Clart, et lui confient la gestion journalière de la société. Il portera le titre d'Administrateur-Délégué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17.35 heures, après lecture du procès-verbal qui est signé par les actionnaires qui le demandent.

Suivent les signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 34, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 mars 1996.

G. Lecuit.

(10948/220/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

IRACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 février 1993

Présents:

MM. Georges Baden	Président;
Raymond Didier	Administrateur;
Jules Thyès	Administrateur.

Le Conseil d'Administration confirme comme suit les pouvoirs de signature pour la gestion journalière des affaires de la société:

Nom	Titre	Signature
1. Léon Thyès	Directeur	seule, sans limitation
2. Carlo Schoup	Fondé de Pouvoir	seule à concurrence de 1.000.000,- LUF (un million) conjointe avec un administrateur ou avec le directeur ou un autre fondé de pouvoir au delà de 1.000.000,- (un million) LUF.
3. Roger Scheeck	Fondé de Pouvoir	seule à concurrence de 1.000.000,- (un million) LUF conjointe avec un administrateur ou avec le directeur ou un autre fondé de pouvoir au delà de 1.000.000,- (un million) LUF.

Suivent les signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 34, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivrée à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 mars 1996.

G. Lecuit.

(10953/220/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

ENTREPRISE GREIVELDINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Howald, 233A, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 24.881.

Constituée par-devant M^e Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 29 septembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 351 du 17 décembre 1986.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREPRISE GREIVELDINGER, S.à r.l.

KPMG Experts-Comptables

Signature

(10936/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

ENTREPRISE GREIVELDINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Howald, 233A, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 24.881.

Constituée par-devant M^e Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 29 septembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 351 du 17 décembre 1986.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREPRISE GREIVELDINGER, S.à r.l.

KPMG Experts-Comptables

Signature

(10937/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

ENTREPRISE GREIVELDINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Howald, 233A, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 24.881.

Constituée par-devant M^e Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 29 septembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 351 du 17 décembre 1986.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREPRISE GREIVELDINGER, S.à r.l.

KPMG Experts-Comptables

Signature

(10938/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

ENTREPRISE GREIVELDINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Howald, 233A, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 24.881.

Constituée par-devant M^e Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 29 septembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 351 du 17 décembre 1986.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREPRISE GREIVELDINGER, S.à r.l.

KPMG Experts-Comptables

Signature

(10939/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

INTERTRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Signature.

(10952/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

INTERDRINKS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1116 Luxembourg, 30, rue Adolphe.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 14 février 1996 à 10.00 heures
au siège social de la société*

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Christopher Sykees.

Le Président déclare que tous les actionnaires sont présents ou représentés, comme en fait foi la liste des présences annexée au procès-verbal.

L'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Nomination d'un administrateur;
- 2) Pouvoirs.

L'Assemblée, à l'unanimité, décide les résolutions suivantes:

Première résolution

Un quatrième mandat d'administrateur est confié à Monsieur Zdravko Marsic, employé, demeurant à Liège, Belgique, qui accepte.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, de déléguer la gestion journalière à Monsieur Zdravko Marsic, avec effet au 15 février 1996.

Tous les pouvoirs conférés antérieurement sont annulés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 11.00 heures après signature du procès-verbal par le Président et les Actionnaires qui le désirent.

Signature Le Président	Signature Les Actionnaires	CREST SECURITIES LIMITED Signature
---------------------------	-------------------------------	---------------------------------------

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10949/692/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

**SOCIETE DE GESTION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT INTERNATIONAL
MANAGEMENT INCOME FUND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 39.814.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 69, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1996.

SOCIETE DE GESTION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
INTERNATIONAL MANAGEMENT INCOME FUND S.A.

Signature

(10950/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

INTERNATIONAL SECURITIES ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 7.750.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 69, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1996.

INTERNATIONAL SECURITIES ADVISORY COMPANY S.A.

Signature

(10951/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

JABELMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.811.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

JABELMALUX S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(10954/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

JABELMALUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.811.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 12 mars 1996

- Le mandat des Administrateurs Messieurs Bertrand De Decker, Administrateur de sociétés, Hove et Jacques Delen, Agent de change, Anvers, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Extrait certifié sincère et conforme
JABELMALUX S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10955/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

JOHN ZINK EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Dudelange, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 17.652.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 74, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Signature.

(10956/286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

JOHN ZINK EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Dudelange, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 17.652.

EXTRAIT

L'assemblée générale de la société anonyme JOHN ZINK EUROPE S.A., réunie le 12 mars 1996, a appelé aux fonctions d'administrateur, pour une durée d'un an, les personnes suivantes:

- a) John Van Gelder, demeurant à Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique;
- b) Dieter Fischer, demeurant à Bischofsheim, Allemagne;
- c) François Galera, demeurant à Walferdange, Luxembourg.

La même assemblée a nommé aux fonctions de réviseur indépendant, pour une durée d'un an, la société KPMG AUDIT, réviseur d'entreprises, établie à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

Suivant résolution du conseil d'administration ce même 12 mars 1996, Monsieur François Galera a été appelé aux fonctions d'administrateur-délégué.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 74, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10957/286/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

LIKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Junglinster, 32, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.375.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

- 1.- Madame Lily Kapp, gérante, demeurant à L-6183 Gonderange, 34, route d'Echternach.
- 2.- Mademoiselle Karin Zeimet, sans état, demeurant à Luxembourg, 7, rue Vauban.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

Les comparantes sub 1.- et 2.- sont les seules associées de la société à responsabilité limitée LIKA, S.à r.l. avec siège social à Junglinster, 32, route de Luxembourg (R.C. Luxembourg numéro B 28.375),

constituée par acte du notaire soussigné, en date du 24 juin 1988, publié au Mémorial C, numéro 249 du 20 septembre 1988,

au capital social de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

D'un commun accord des associées, la société à responsabilité limitée LIKA, S.à r.l. est dissoute.
 Les associées déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.
 Décharge pleine et entière est accordée aux gérantes de la société pour l'exécution de leur mandat.
 Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à la charge de la société dissoute.
 Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.
 Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Kapp, K. Zeimet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 1996, vol. 497, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mars 1996.

J. Seckler.

(10964/231/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

KIMMER-ROLL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 59, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 42.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 69, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour la société
 FIDUCIAIRE HAUSEMER L.

Signature

(10958/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

KOBLENZ & PARTNER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 39.109.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Signature.

(10959/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

LA VECCHIA GROTTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 7, place des Bains.

R. C. Luxembourg B 37.779.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Signature.

(10960/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

LIRIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 46.194.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LIRIA S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 46.194 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 1993, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 107 du 23 mars 1994.

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Evelyne Guillaume, diplômée en sciences économiques, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Schrassig.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de LUF 5.750.000,-, pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- à LUF 7.000.000,-, par la création de 5.750 actions nouvelles.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ou représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentatives de l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions sept cent cinquante mille francs (5.750.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) à sept millions de francs (7.000.000,- LUF), par la création et l'émission de cinq mille sept cent cinquante (5.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Souscription et libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les cinq mille sept cent cinquante (5.750) actions nouvellement créées ont toutes été intégralement souscrites par la société OPPIDUM LTD, avec siège social à Tortola, ici représentée par Monsieur Luc Braun, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 29 février 1996, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de cinq millions sept cent cinquante mille francs (5.750.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à sept millions de francs (7.000.000,- LUF), représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement cent mille francs (100.000,- LUF)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, E. Guillaume, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 89S, fol. 64, case 4. – Reçu 57.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

P. Frieders.

(10966/212/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

LIRIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 46.194.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

P. Frieders.

(10967/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

LEASE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.693.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour *LEASE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(10961/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

LES CHARMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5832 Fentange, 25, op der Hobuch.
R. C. Luxembourg B 32.272.

EXTRAIT

Suivant acte de cession de parts reçu par Maïte Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 février 1996, numéro 276 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mars 1996, vol. 822, fol. 63, case 11, de la société à responsabilité limitée LES CHARMES, S.à r.l. avec siège social à L-5832 Fentange, 25, op der Hobuch, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire prédit en date du 20 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 131 du 21 avril 1990, au capital social de cinq cent mille francs (500.000.-), les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Claude Eschette, directeur de sociétés, demeurant à Hesperange	125 parts
2.- Monsieur Michel Cloos, instituteur, demeurant à Fentange	125 parts
3.- Mademoiselle Isabelle Eschette, étudiante, demeurant à Fentange	62 parts
4.- Monsieur Patrick Eschette, licencié en sciences industrielles, demeurant à Trèves	63 parts
5.- Mademoiselle Carole Cloos, étudiante, demeurant à Fentange	63 parts
6.- Mademoiselle Anouk Cloos, étudiante, demeurant à Fentange	62 parts

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 1996.

Pour extrait

N. Muller

Le notaire

(10962/224/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

L'ESCAPEDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 20, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 20.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 467, fol. 67, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

(10963/624/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

MAYA S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 16.555.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mars 1996

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mars 1996, que le Conseil d'Administration se compose des membres suivants:

1. Monsieur Pierre Guillon, président;
2. Monsieur Justin Dostert, administrateur;
3. Monsieur Marc Molitor, administrateur.

Est nommée commissaire aux comptes:

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES, 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 1996.

La société est engagée par la signature conjointe d'un administrateur.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 78, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10980/514/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

LINIA CARRELAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 46.345.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1996, vol. 302, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(10965/612/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

LLOYDS INTERNATIONAL LIQUIDITY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.813.

Le bilan au 31 octobre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Per Pro

LLOYDS BANK Plc
LUXEMBOURG BRANCH

Signatures

Authorized Signatures

(10968/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

LUXTOOL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7680 Waldbillig, 6, rue de Christnach.

H. R. Luxemburg B 23.262.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am dreiundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit Amtswohnsitz in Hesperingen.

Sind erschienen:

1) Frau Hsiu-Mei Chang, sales manager, wohnhaft in Waldbillig, und

2) Herr Robert Elvinger, expert-comptable, wohnhaft in Luxemburg.

Welche Kompargenten, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUXTOOL, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, welche gegründet wurde laut Urkunde des amtierenden Notars vom 11. September 1985, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial Nummer 318 vom 6. November 1985, und deren Satzungen zuletzt abgeändert wurden laut Urkunde des amtierenden Notars vom 6. März 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial Nummer 217 vom 9. August 1989,

den amtierenden Notar ersuchten, folgendes zu beurkunden:

I. Annahme der Abtretung von Gesellschaftsanteilen

Frau Yueh-Nu Lin, Geschäftsfrau, wohnhaft in Luxemburg, hat unter Privatschrift ihre sämtlichen neunundneunzig (99) Anteile an der Gesellschaft LUXTOOL, S.à r.l., abgetreten, mittels Zahlung der Summe von je zehntausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF) pro Anteil, an Frau Hsiu-Mei Chang, vorgeannt.

Die bereits erfolgte Zahlung und Entlastung wird hiermit ausdrücklich bestätigt.

Das Original dieser Abtretung, welche am 30. März 1992 erfolgte, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, nach ne varietur-Unterzeichnung durch die Kompargenten und den amtierenden Notar, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die alleinigen Gesellschafter und zwar Frau Hsiu-Mei Chang und Herr Robert Elvinger, beide vorgeannt, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, zu der sie sich als gehörig einberufen betrachten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter nehmen die erfolgte Abtretung ausdrücklich an, alles dies im Sinne der Satzung und Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, infolge der oben dokumentierten Abtretung, Absatz 2 von Artikel 6 der Satzung abzuändern und ihm demgemäss folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6. Absatz 2.** Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

- Frau Hsiu-Mei Chang, sales manager, wohnhaft in Waldbillig, neunundneunzig Anteile	99
- Herr Robert Elvinger, expert-comptable, wohnhaft in Luxemburg, einen Anteil	1
Total: einhundert Anteile	100»

Suit la traduction française:

«**Art. 6. Deuxième paragraphe.** Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Madame Hsiu-Mei Chang, sales manager, demeurant à Waldbillig, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . .	99
- Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100»

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, den Gesellschaftssitz von Luxemburg, 8, rue Bender, nach L-7680 Waldbillig, 6, rue de Christnach zu verlegen, und haben demgemäss den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung abgeändert und ihm folgenden Wortlaut gegeben:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Waldbillig.»

Suit la traduction française:

«Le siège social est établi à Waldbillig.»

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, der ausscheidenden Geschäftsführerin, Frau Yueh-Nu Lin, vorgeannt, volle Entlastung zu geben und ernennen Frau Hsiu-Mei Chang, vorgeannt, zur neuen Geschäftsführerin auf unbestimmte Dauer, mit sämtlichen durch die Satzung vorgesehenen Befugnissen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt in Hesperingen, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-M.Chang, R. Elvinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1996, vol. 89S, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 20. März 1996.

G. Lecuit.

(10973/220/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

LUXTOOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7680 Waldbillig, 6, rue de Christnach.

R. C. Luxembourg B 23.262.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 mars 1996.

G. Lecuit.

(10974/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

LLOYDS INTERNATIONAL PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 7.635.

Le bilan au 31 octobre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Per Pro

LLOYDS BANK Plc
LUXEMBOURG BRANCH

Signatures

Authorized Signatures

(10969/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

LMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.450.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

LMS S.A.

A. Renard
Administrateur

H. Hansen
Administrateur

(10970/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

LMS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.450.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 26 février 1996

- la démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'Administrateur est acceptée;
- est nommée nouvel Administrateur en son remplacement, Madame Françoise Simon, employée privée, Eischen. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Certifié sincère et conforme
LMS S.A.

A. Renard
Administrateur

H. Hansen
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10971/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

MARESTE, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1130 Luxembourg, 12, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 35.488.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour MARESTE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(10977/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

MARESTE, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1130 Luxembourg, 12, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 35.488.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour MARESTE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(10978/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

MARESTE, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1130 Luxembourg, 12, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 35.488.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour MARESTE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(10979/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

M & S MODE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 19.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 14, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mars 1996.

Pour M & S MODE LUXEMBOURG, S.à r.l.
KPMG Tax Consulting
L. Thomas
Manager

(10987/671/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

LUX VENTURE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.720.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 1996.

LUX VENTURE FINANCE S.A.

A. Renard

M. Mommaerts

Administrateur

Administrateur

(10975/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

LUX VENTURE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.720.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 juillet 1995

- le mandat d'Administrateur de Madame Françoise Stamet et de Messieurs Marc Mommaerts et Alain Renard est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001;

- le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

LUX VENTURE FINANCE S.A.

A. Renard

M. Mommaerts

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10976/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

MEDIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11, rue d'Orval.
R. C. Luxembourg B 22.632.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 1996.

Signature.

(10981/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

MENRAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 23.989.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil Général en date du 31 janvier 1996

INTERPRET S.A., Société Anonyme, B-6790 Athus a été cooptée Administrateur en remplacement de Monsieur Bruno Borghelotto, démissionnaire, dont elle terminera le mandat.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 1997.

MENRAC INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10982/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

NIKO-INTERNATIONAL, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 40.965.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 1996.

Signature.

(10991/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

NIKO-INTERNATIONAL, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 40.965.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Signature.

(10992/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

MIFED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.688.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 477, fol. 41, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

MIFED HOLDING S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(10983/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

MIFED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.688.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 mai 1995

Résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée les réélit pour une période expirant à l'assemblée générale clôturant la liquidation de la société comme suit:

Conseil d'Administration

MM. Gustave Stoffel, sous-directeur de banque, demeurant à Bertrange (Luxembourg), président;
Germain Birgen, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Kopstal (Luxembourg) administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
MIFED HOLDING S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 477, fol. 41, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10984/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

NEWPRINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13A, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 21.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 577, fol. 51, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

(10990/624/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

OFFERMANN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 33, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 18.407.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 62, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 1996.

Pour le gérant

Signature

(10993/600/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

MILLICOM INTERNATIONAL OPERATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 35.612.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 1994, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, vol. 477, fol. 58, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

A la suite de l'assemblée générale annuelle tenue le 15 mars 1996 le conseil d'administration de la société se compose comme suit: M. Jay W. Metcalfe, M. Hakan Ledin, M. Marc Beuls et M. Ulrik Svensson.

Pour *MILLICOM INTERNATIONAL OPERATIONS S.A.*

(10985/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

MUNTCAP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.716.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

MUNTCAP HOLDING S.A.

B. Faber

A. Renard

Administrateur

Administrateur

(10988/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

MUNTCAP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.716.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 août 1995

- La cooptation de Monsieur Alain Renard, employé privé, Olm, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Certifié sincère et conforme
MUNTCAP HOLDING S.A.

B. Faber

A. Renard

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10989/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

OSMAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 48.553.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenu le vendredi 19 janvier 1996, que le siège de la société OSMAN HOLDING S.A. est transféré au 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10996/312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

PAMELA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.073.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 77, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

(10997/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

OLIVER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 22.053.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 1996.

OLIVER HOLDINGS S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

(10994/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

OLIVER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 22.053.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 octobre 1995

- Le mandat de Messieurs Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch, Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen et Jean-Robert Bartolini, employé privé, L-Differdange, Administrateurs, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

- Le mandat de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, Commissaire aux Comptes, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.
Luxembourg, le 24 octobre 1995.

Certifié sincère et conforme
OLIVER HOLDINGS S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10995/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

MOREA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.168.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 1996.

Signature.

(10986/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

PEINTRES SANS FRONTIERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Foetz.
R. C. Luxembourg B 44.835.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1996, vol. 302, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 21 mars 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature

(10998/612/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

PROCALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.958.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 février 1996

FIN-CONTROLE S.A., avec siège social à Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Frans Samyn, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme
PROCALUX HOLDING S.A.
Signature
Administrateur Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11004/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

PLAMED INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 32.021.

Le bilan au 31 mars 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(10999/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

PLAMED INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 32.021.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(11000/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

PLAMED INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 32.021.

Lors de l'assemblée générale de la réunion du Conseil d'Administration du 16 novembre 1995 ont été nommés:

Conseil d'Administration

- Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, Président, Administrateur-Délégué, demeurant à Luxembourg;
- Luc Braun, diplômé en sciences économiques, Administrateur-Délégué, demeurant à Schrassig;
- ARGOS, S.à r.l., Administrateur, 16, allée Marconi, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10101/504/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

POWERSOFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.812.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois février.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

La société POWERSOFT S.A., établie et ayant son siège social à Drève Richelle 159, B-1410 Waterloo, ici représentée par Monsieur Serge Minne, administrateur de sociétés, demeurant à B-Braine l'Alleud, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée unipersonnelle POWERSOFT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 22 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 343 du 26 juillet 1995.

Qu'aux termes d'une cession de parts sous seing privé, intervenue en date du 20 février 1996, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé par Monsieur Gérald Goetgeluck, informaticien, demeurant à B-Waterloo, cinq cents (500) parts sociales à la société POWERSOFT, préqualifiée, au prix de cinq cent mille francs (500.000,-), quittancés.

Résolutions de l'associée unique

Ensuite, la comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique accepte la cession de parts.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article six des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, qui ont été souscrites par la société POWERSOFT S.A., établie et ayant son siège social à B-1410 Waterloo, Drève Richelle, 159.»

Troisième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de Monsieur Gérald Goetgeluck, prénommé, de son mandat de gérant et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Est nommé nouveau gérant à durée indéterminée:

Monsieur Serge Minne, prénommé.

- Que Monsieur Serge Minne, prénommé, en sa qualité de gérant unique, déclare accepter ladite cession de parts au nom et pour le compte de la société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Minne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1996, vol. 89S, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 mars 1996.

G. Lecuit.

(11002/220/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

POWERSOFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.812.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 mars 1996.

G. Lecuit.

(11003/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

PUBLICHIC & PROMOCHOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 34, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 22.894.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Signature.

(11005/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

RISCH CHARLES & PAUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 40, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 35.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 62, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

(11013/624/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

RISCH CHARLES & PAUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 40, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 35.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 62, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

(11014/624/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

QUADREX GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.935.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

QUADREX GROUP INTERNATIONAL S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(11006/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

QUARTIER KIRCHBERG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.789.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 71, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour ordre

QUARTIER KIRCHBERG LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

(11007/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

REGIDOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.270.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

REGIDOR HOLDING S.A.

A. Renard	J.-P. Reiland
Administrateur	Administrateur

(11008/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

RIBETTE SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

The undersigned being all the Directors of RIBETTE SOPARFI S.A., a company existing and operating under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Company») hereby consent to the adoption of the following resolutions:

Resolved, to appoint Mr Guiseppe Calia as Managing Director responsible for the day-to-day management of the Company, as of the date of this meeting.

Adopted and signed on December 20, 1995.

Suivent les signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 34, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivrée à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 mars 1996.

G. Lecuit.

(11009/220/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

RIBETTE SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.542.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Jean-Michel Dibling, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en substitution de Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

laquelle, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme RIBETTE SOPARFI S.A., avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 7 février 1996 dont le procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme RIBETE SOPARFI S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 1995, en voie de publication.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est fixé à quatre-vingt-dix millions de francs luxembourgeois (90.000.000,- LUF), représenté par deux cent quatre-vingt-huit (288) actions d'une valeur nominale de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 7 février 1996 de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence de dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (18.750.000,- LUF) pour porter le capital social de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) par l'émission de soixante (60) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et ce sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription, et a accepté la souscription et la libération des soixante (60) actions nouvellement émises par INTERMAN SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, moyennant un versement en espèces, de sorte que la somme de dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (18.750.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société anonyme RIBETE SOPARFI S.A., ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur base d'une attestation bancaire qui lui a été soumise.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF), représenté par soixante-quatre (64) actions d'une valeur nominale de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépens es, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux cent quarante mille francs (240.000,-)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Dibling, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1996, vol. 89S, fol. 49, case 12. – Reçu 187.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 mars 1996.

G. Lecuit.

(11010/220/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

RIBETTE SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.542.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 4 mars 1996 dont le procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme RIBETE SOPARFI S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 1995, en voie de publication et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 21 février 1996, en voie de publication.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est fixé à quatre-vingt-dix millions de francs luxembourgeois (90.000.000,- LUF), représenté par deux cent quatre-vingt-huit (288) actions d'une valeur nominale de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 4 mars 1996 de réaliser une deuxième tranche du capital autorisé à concurrence de dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (18.750.000,- LUF) pour porter le capital social de son montant actuel de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) à trente-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (38.750.000,- LUF) par l'émission de soixante (60) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et ce sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription, et a accepté la souscription et la libération des soixante (60) actions nouvellement émises par INTERMAN SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, moyennant un versement en espèces, de sorte que la somme de dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (18.750.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société anonyme RIBETE SOPARFI S.A., ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur base d'une attestation bancaire qui lui a été soumise.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (38.750.000,- LUF), représenté par cent vingt-quatre (124) actions d'une valeur nominale de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux cent quarante mille francs (240.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Slinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 89S, fol. 70, case 8. – Reçu 187.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 mars 1996.

G. Lecuit.

(11011/220/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

RIBETTE SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.542.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 mars 1996.

G. Lecuit.

(11012/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

ROEMEN FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kehlen.

R. C. Luxembourg B 17.455.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile

Signature

(11016/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

RESTAURANT-PIZZERIA L'AQUILA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 46.418.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1996, vol. 302, fol. 51, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 1996.

FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

(11015/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

ROMPLEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.271.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

ROMPLEX HOLDING S.A.

A. Renard J.P. Reiland
Administrateur Administrateur

(11017/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

RORDI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.272.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

RORDI HOLDING S.A.

A. Renard J.P. Reiland
Administrateur Administrateur

(11018/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

ROSSKY, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3870 Schiffflange, 130, Cité Pärchen.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am fünften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Norbert Muller, mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette.

Sind erschienen:

1. - Frau Raymonde Rossetti, Krankenschwester für Anästhesie, Ehegattin von Herrn Alfred Lipsky, L-3870 Schiffflingen, 130, Cité Pärchen,
2. - Frau Francine Rossetti, Pflegerin, wohnhaft in L-3870 Schiffflingen, 130, Cité Pärchen,
3. - Herr Alfred Lipsky, Kürschner, Ehegatte von Frau Raymonde Rossetti, wohnhaft in L-3870 Schiffflingen, 130, Cité Pärchen.

Welche Komparenten erklären, dass Frau Raymonde Rossetti Eigentümerin von einhundertzwanzig (120) Anteilen, Frau Francine Rossetti Eigentümerin von einhundertzwanzig (120) Anteilen und Herr Alfred Lipsky Eigentümer von zweihundertsechzig (260) Anteilen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ROSSKY, S.à r.l., mit Sitz in L-4344 Esch-sur-Alzette, 4, rue St. Vincent sind,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 24. November 1993 unter der Repertoriurnummer 1698, veröffentlicht im Amtsblatt, Sonderband C, Nummer 41 vom 31. Januar 1994.

Herr Alfred Lipsky, vorgeannt, tritt rückwirkend zum 27. Dezember 1995 ab und überträgt rückwirkend zum 27. Dezember 1995 unter der gesetzlichen Gewähr an:

- Frau Raymonde Rossetti, vorgeannt, hier anwesend, dies annehmend, einhundertdreissig (130) Anteile der ihm gehörenden zweihundertsechzig Anteile an der vorgeannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung ROSSKY, S.à r.l.

- Frau Francine Rossetti, vorgeannt, hier anwesend, dies annehmend, einhundertdreissig (130) Anteile der ihm gehörenden zweihundertsechzig Anteile an der vorgeannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung ROSSKY, S.à r.l.

Die abgetretenen und übertragenen Gesellschaftsanteile sind durch keine Bescheinigung dargestellt.

Frau Raymonde Rossetti und Frau Francine Rossetti, vorgeannt, sind vom 27. Dezember 1995 an Eigentümer der ihnen übertragenen Gesellschaftsanteile und haben vom 27. Dezember 1995 an Recht auf die Einkommen und Gewinne, welche diese von diesem Zeitpunkt an einbringen.

Frau Raymonde Rossetti und Frau Francine Rossetti, vorgeannt, sind von diesem Zeitpunkt an in alle Rechte und Pflichten eingesetzt, die diesen Gesellschaftsanteilen anhaften.

Frau Raymonde Rossetti und Frau Francine Rossetti, vorgeannt, wurden weder eine Bescheinigung noch ein Ausweis dieser Gesellschaftsanteile ausgehändigt.

Ihr Eigentum geht ausschliesslich aus den Statuten hervor.

Vermerk:

Es wird bemerkt, dass gegenwärtige Abtretung der vorgeannten Gesellschaftsanteile mit dem gemeinsamen Einverständnis der Mehrheit der Gesellschafter und zwischen Gesellschaftern vorgenommen wurde.

Zwecks Erhebung der Einregistrierungsgebühren erklären die Parteien, dass seit der Gründung der Gesellschaft ROSSKY, S.à r.l., vorgeannt, keine Kapitalerhöhung vorgenommen wurde, und dass das Stammkapital fünfhunderttausend Franken (500.000,-) beträgt.

Nach dieser Abtretung sind die Gesellschaftsanteile rückwirkend ab dem 27. Dezember 1995 aufgeteilt wie folgt:

- Frau Raymonde Rossetti, vorgeannt, zweihundertfünfzig Anteile	250 Anteile
- Frau Francine Rossetti, vorgeannt, zweihundertfünfzig Anteile	250 Anteile
Total: fünfhundert Anteile	500 Anteile

Und sodann haben die neuen Teilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

1. - Rücktritt der beiden Geschäftsführer rückwirkend zum 3. Oktober 1994.
2. - Quittung und Entlastung der ehemaligen Geschäftsführer rückwirkend zum 3. Oktober 1994.
3. - Ernennung eines neuen alleinigen Geschäftsführers rückwirkend ab dem 3. Oktober 1994.
4. - Neufestlegung des Geschäftsjahres,
5. - Verlegung des Gesellschaftssitzes.

Erster Beschluss

Herr Alfred Lipsky, vorgeannt, und Frau Raymonde Rossetti, vorgeannt, treten von ihren Ämtern als technischer beziehungsweise administrativer Geschäftsführer rückwirkend zum 3. Oktober 1994 zurück.

Zweiter Beschluss

Quittung, Titel und Entlastung werden den ehemaligen Geschäftsführern, Herrn Alfred Lipsky, vorgeannt, und Frau Raymonde Rossetti, vorgeannt, für ihre ganze Geschäftsführung bis zum 3. Oktober 1994 gewährt.

Dritter Beschluss

Herr Alfred Lipsky, vorgeannt, wird mit Wirkung vom 3. Oktober 1994 an rückwirkend auf unbestimmte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer ernannt. Er darf die Gesellschaft in allen Situationen rechtskräftig durch seine alleinige Unterschrift vertreten.

Vierter Beschluss

Mit Wirkung vom 3. Oktober 1994 an beginnt das Geschäftsjahr der Gesellschaft zum ersten Januar eines jeden Jahres und endet zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig, den Gesellschaftssitz von L-4344 Esch-sur-Alzette, 4, rue St. Vincent auf L-3870 Schiffingen, 130, Cité Pärchen zu verlegen.

Somit ändert sich der Wortlaut von Artikel 1 Absatz 2 wie folgt:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schiffingen.»

Schätzung der Kosten

Die Höhe der Kosten, Ausgaben und Vergütungen aufgrund dieser Abtretungsurkunde, die die Gesellschaft zu tragen hat, beläuft sich ungefähr auf zwanzigtausend Franken (20.000,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit ihm diese Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Rossetti, F. Rossetti, A. Lipsky, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mars 1996, vol. 822, fol. 78, case 12. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Abschrift den Parteien auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 21. März 1996.

N. Muller.

(11019/224/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

SAVINI FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3670 Kayl, 204, route de Noertzange.

R. C. Luxembourg B 26.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 67, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

(11020/624/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

SCALA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.121.

Le bilan au 31 mars 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour SCALA INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(11021/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

S.D.G. TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinfort.
R. C. Luxembourg B 38.196.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1996, vol. 302, fol. 51, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 21 mars 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature

(11022/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

SL IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 1.000.000,-.
Siège social: Bascharage, 5, rue de la Résistance.
R. C. Luxembourg B 35.725.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(11023/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

SL TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 2.000.000,-.
Siège social: Bascharage, 5, rue de la Résistance.
R. C. Luxembourg B 29.711.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(11024/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

S.I.S.F., SOCIETE INTERNATIONALE DE SUPERVISION FINANCIERE S.A., Société Anonyme, (anc. EUROPE 92 S.A.H., Société Anonyme Holding).

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.683.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-seventh day of February.
Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the limited liability company EUROPE 92 S.A.H. having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Marc Elter, residing in Luxembourg on 26th May 1989, published in the Mémorial C, No. 299, of October 19, 1989.

The Articles of Association of the company have been amended pursuant a deed of M^e Marc Elter dated August 16, 1989, published in the Mémorial C, No. 10 of January 10, 1990.

The meeting is declared open at 4.30 pm. and is presided over by Mr Mikael Holmberg, banker, residing in Luxembourg.

The chairman appoints Mr Nico Birchen, bank employee, residing in Olm, as secretary of the meeting.
Mr Jean Mondloch, Company Director, residing in Mondorf is elected as scrutineer.

The chairman declares and request the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

1. Change of the name of the company from EUROPE 92 S.A.H. to SOCIETE INTERNATIONALE DE SUPERVISION FINANCIERE S.A., in short S.I.S.F..

2. Amendment of article 1 of the Articles of Association of the company accordingly.

3. Change of the corporate object of the company and amendment of article 4 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 4.** The purpose for which the Company is formed is to provide internal control and support services for any activities and services provided or offered by the Company to corporate entities located worldwide and to act as a consultant and an adviser on any matters relating to such services, at the exclusion of any accounting, audit or legal activities.

The Company may engage alone or together with others, for its own account or for a third party, itself or through the intermediary of a third party, in any commercial, industrial or financial activities directly or indirectly connected with its object.

In a general fashion, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object. The foregoing is to be construed in accordance with the widest interpretation.»

4. Revocation of Directors and granting of discharge.

5. Appointment of new Directors.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance list that 5,600 shares representing the entire issued share capital of the company are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may properly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented.

After having considered the items on the agenda of the meeting, the shareholders then, each time unanimously, adopt the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the name of the company from EUROPE 92 S.A.H. to SOCIETE INTERNATIONALE DE SUPERVISION FINANCIERE S.A., in short S.I.S.F.

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 1 of the Articles of Association of the company so as to read:

«**Art. 1.** Between those present this day and all those who may become owners of the shares mentioned hereafter a Company in the form of a société anonyme is hereby formed under the name SOCIETE INTERNATIONALE DE SUPERVISION FINANCIERE S.A., in short S.I.S.F.»

Third resolution

The general meeting resolves to change the corporate object of the company and to amend article 4 of the articles of association of the company so as to read:

«**Art. 4.** The purpose for which the Company is formed is to provide internal control and support services for any activities and services provided or offered by the Company to corporate entities located worldwide and to act as a consultant and an adviser on any matters relating to such services, at the exclusion of any accounting, audit or legal activities.

The Company may engage alone or together with others, for its own account or for a third party, itself or through the intermediary of a third party, in any commercial, industrial or financial activities directly or indirectly connected with its object.

In a general fashion, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object. The foregoing is to be construed in accordance with the widest interpretation.»

Fourth resolution

The general meeting resolves to revoke as Director Mr Lars-Håkan Ellenius, residing in Stockholm (Sweden), and further resolves to grant full and complete discharge to the said Director.

Fifth resolution

The general meeting resolves to set the number of directors at 4 and resolves to appoint as Directors Messrs Jean Mondloch, company director, residing in Mondorf and William Mustard, company director, residing in New York, for a term expiring at the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 1997.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the chairman then adjourned the meeting at 5.00 p.m. and these minutes were signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatever, which fail to be paid by the company as a result of this deed are estimated at thirty-five thousand (35,000.-) Luxembourg francs.

In faith of which We, the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with Us, the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EUROPE 92 S.A.H., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Marc Elter, de résidence à Luxembourg le 26 mai 1989, publié au Mémorial C, N° 299 du 19 octobre 1989.

Les statuts ont été modifiés par acte reçu par M^e Marc Elter en date du 16 août 1989, publié au Mémorial C, N° 10 du 10 janvier 1990.

L'assemblée est déclarée ouverte à 16.30 heures et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, banquier, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Nico Birchen, employé de banque, demeurant à Olm.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur, Monsieur Jean Mondloch, directeur de société, demeurant à Mondorf.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement du nom de la société de EUROPE 92 S.A.H. en SOCIETE INTERNATIONALE DE SUPERVISION FINANCIERE S.A., en abrégé S.I.S.F.

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société.

3. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** L'objet pour lequel la société est formée est de prêter des services de contrôle et de support interne pour toutes activités et services prestés ou offerts par la société à des entités établies sur une base mondiale et d'agir comme consultant et conseiller pour toutes affaires reliées à ces services, à l'exclusion de l'exercice d'activités dans le domaine comptable, de la révision ou juridique.

La société peut s'engager seule ou ensemble avec d'autres pour son propre compte ou pour le compte de tierces parties, elle-même ou au travers de tierces personnes dans toutes activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet.

D'une manière générale, la société peut accomplir toutes opérations qu'elle juge utiles dans la réalisation ou dans le développement de son objet. La liste ci-avant est à interpréter au sens le plus large.»

4. Révocation d'administrateurs et décharge aux administrateurs.

5. Election de nouveaux administrateurs.

II. Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que 5.600 actions représentant l'entièreté du capital social émis sont présentes ou représentées à la présente assemblée. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après délibération, l'assemblée adopte, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société de EUROPE 92 S.A.H. en SOCIETE INTERNATIONALE DE SUPERVISION FINANCIERE S.A., en abrégé S.I.S.F.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme dénommée SOCIETE INTERNATIONALE DE SUPERVISION FINANCIERE S.A., en abrégé S.I.S.F.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art 4.** L'objet pour lequel la société est formée est de prêter des services de contrôle et de support interne pour toutes activités et services prestés ou offerts par la société à des entités établies sur une base mondiale et d'agir comme consultant et conseiller pour toutes affaires reliées à ces services, à l'exclusion de l'exercice d'activités dans le domaine comptable, de la révision ou juridique.

La société peut s'engager seule ou ensemble avec d'autres pour son propre compte ou pour le compte de tierces parties, elle-même ou au travers de tierces personnes dans toutes activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet.

D'une manière générale, la société peut accomplir toutes opérations qu'elle juge utiles dans la réalisation ou dans le développement de son objet. La liste ci-avant est à interpréter au sens le plus large.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer comme administrateur, Monsieur Lars Håkan Ellenius, demeurant à Stockholm (Suède), et décide également d'accorder décharge pleine et entière audit administrateur.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à 4 et décide d'élire comme administrateurs Messrs Jean Mondloch, administrateur de sociétés, demeurant à Mondorf et William Mustard, administrateur de sociétés, demeurant à New York, pour un terme expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en 1997.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun actionnaire présent ou représenté n'ayant demandé à parler, l'assemblée est clôturée par le Président à 17.00 heures et le présent procès-verbal signé par les membres du bureau et le notaire.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la société en raison du présent acte, sont évalués à trente-cinq mille (35.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire instrumentant, avons signé le présent acte à la date donnée en en-tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentant, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Holmberg, N. Birchen, J. Mondloch, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 89S, fol. 67, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 1996.

R. Neuman.

(11026/226/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

S.I.S.F., SOCIETE INTERNATIONALE DE SUPERVISION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.683.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

R. Neuman.

(11027/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

SWEDBANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.430.

*Traduction d'un extrait des minutes du Conseil d'Administration de la SWEDBANK (LUXEMBOURG) S.A.
en date du 9 février 1996*

§ 10 Nouvelles signatures autorisées.

Le Conseil d'Administration a décidé d'autoriser M. Håkan Lingnert à signer pour la Banque dans le Groupe B.

Approuvé:

P. Carrick

L.-O. Ödlund

§ 10 New signatory of the bank.

The Board decided to appoint Håkan Lingnert, Account Manager, B-signatory of the Bank.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 74, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11034/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

TELEMACOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.222.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

TELEMACOS S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(11036/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ILL, Société Anonyme.

Siège social L-2560 Luxembourg, 64-66, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 23.425.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 1996

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 1996, que le conseil d'administration se compose des membres suivants:

1. Monsieur Pierre Guillon, président;
2. Monsieur Justin Dostert, administrateur;
3. Monsieur Marc Molitor, administrateur.

Est nommée commissaire aux comptes:

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES, 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 1996.

La société est engagée par la signature d'un administrateur.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 78, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11025/514/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

STYL'EX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Sandweiler.
R. C. Luxembourg B 36.501.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 1996, vol. 302, fol. 43, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(11032/612/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

SOGIM, Société Anonyme.

Capital: 1.250.000,00 francs.

Siège social L-7410 Angelsberg, 8-10, route de Mersch.
R. C. Luxembourg B 23.062.

—
Il est requis la modification de l'inscription relative aux personnes administrant la société, à savoir:

Ne sont plus administrateurs les dames Lydie Zenners, Marie-José Renders, Marie-Paule Van Waelem Vanhyfte, et ceci suite à leur démission intervenue en date du et avec effet au 20 mars 1996. Décharge leur a été donnée par une assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société à la même date qui a désigné un nouveau conseil d'administration; ont été nommés comme administrateurs les sieurs:

Albert Engel, administrateur de sociétés, demeurant à Diekirch;

Guy Karier, administrateur de sociétés, demeurant à Schoos;

Gregor Hilland, expert-comptable, demeurant à Berlin/RFA.

Angelsberg, le 21 mars 1996.

Pour extrait conforme au contenu du procès-verbal et pour réquisition.

A. Engel
Administrateur

G. Karier
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11030/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

SUPERMARKET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl.
R. C. Luxembourg B 36.265.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1996, vol. 302, fol. 51, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(11033/612/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

SOFIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 24.504.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 19 mars 1996.

Signature.

(11029/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

TECOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 44.589.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 1996, vol. 302, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(11035/612/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

TILERIW, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue de Bains.
R. C. Luxembourg B 35.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 67, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

(11037/624/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

TOITURE UNIVERSELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pontpierre.
R. C. Luxembourg B 49.036.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1996, vol. 302, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(11038/612/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

TRANSACTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 46.990.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 1996.

Signature.

(11039/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

VDK PHARMA'S S.A., Société Anonyme.

Siège social L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 44.469.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 9 février 1996

Le Conseil décide, à l'unanimité, de coopter Maître Wadie Sanbar, avocat, Paris (F), aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Honoré Faes, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11048/032/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

TRANSFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 19.252.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Signature.

(11040/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

TREULUX REVISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 38.744.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 77, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

(11041/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

VAUBAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze mars.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 13.859, représentée par Monsieur Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker, et Monsieur Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;

2. Monsieur Gustave Stoffel, prédésigné, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de VAUBAN INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre public, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et publiée selon les modalités légales en vigueur dans le pays dans lequel le siège aura été transféré, par l'un des organes exécutifs de la société, ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, en restant, tant pour les prêts qu'en général pour toutes ses opérations, dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à ITL 100.000.000,- (cent millions de liras italiennes), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à ITL 10.000.000.000,- (dix milliards de liras italiennes), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période se terminant la cinquième année suivant la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, et engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six ans. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Exceptionnellement, le premier président du conseil pourra être nommé par les actionnaires lors de la première assemblée générale extraordinaire.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président, ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement, par mandataire, par écrit, par télégramme, télex ou téléfax. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur.

Les résolutions du conseil sont prises à la majorité absolue des votants.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, soit à un comité directeur formé ou non de membres choisis en son sein, soit à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

Le conseil fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Exceptionnellement, les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société pourront être nommées par la première assemblée générale extraordinaire.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affectés à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital. L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute le bilan.

Après l'adoption du bilan, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Les convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 18. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 19. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le dernier jeudi d'avril à 14.00 heures. Si ce jour est férié ou de congé bancaire, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 22. Chaque année, le conseil d'administration dressera l'inventaire et le compte de profits et pertes. Les amortissements nécessaires devront être faits.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2. Monsieur Gustave Stoffel, une action	<u>1</u>
Total: cent actions	100

Tous les comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de ITL 100.000.000,- (cent millions de liras italiennes) se trouve dès maintenant à la disposition de la société VAUBAN INTERNATIONAL S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Dispositions transitoires

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 20, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra donc en 1997.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société étant arrêtés et la société régulièrement constituée, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un. Leur mandat viendra à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur le premier exercice social.

II. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker, lequel est en outre nommé Président du conseil d'administration;

b) Monsieur Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;

c) Monsieur Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg;

d) Madame Maryse Santini, fondée de pouvoir, demeurant à Bettembourg.

III. Est nommée commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

IV. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués, même au sein du Conseil d'Administration.

V. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Stoffel, F. Franzina, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 89S, fol. 87, case 11. – Reçu 19.305 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

M. Elter.

(11064/210/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

UNICUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 40.483.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1996, vol. 302, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(11042/612/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

FONDATION FELIX CHOME, Etablissement d'utilité publique.

Approuvé par arrêté grand-ducal du 9 février 1973 – Mémorial C, n° 63 du 11 avril 1973.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1995

(après affectation du résultat)

<i>Actif</i>	<i>LUF</i>	<i>Passif</i>	<i>LUF</i>
Immobilisé	164.167.697,-	Patrimoine	241.923.295,-
Avoirs en banque et caisse	10.113.937,-	Réserve statutaire	10.021.830,-
Portefeuille-titres	119.934.742,-	Provision pour grosses réparations	23.011.835,-
Créances à court terme	848.220,-	Provision pour dépréciation des titres en portefeuille	17.110.651,-
		Fonds Joseph Kauffman	13.445,-
		Dettes fiscales et sociales	133.164,-
		Dettes commerciales	2.850.376,-
	<u>295.064.596,-</u>		<u>295.064.596,-</u>
Cautionnement	1.121.184,-		1.121.184,-

COMPTES D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 1995

Doit			Avoir		
	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	
	<u>1994</u>	<u>1995</u>	<u>1994</u>	<u>1995</u>	
	LUF	LUF	LUF	LUF	
Exploitation (Annexe I)	3.194.042,-	10.939.347,-	Revenus et charges	7.499.774,-	12.668.740,-
			Hors Exploitation (Annexe II)		
Solde	<u>4.305.732,-</u>	<u>1.729.393,-</u>		<u>7.499.774,-</u>	<u>12.668.740,-</u>
	7.499.774,-	12.668.740,-			

BUDGET DE L'EXERCICE 1996

Recettes diverses	32.500.000,-	
Dépenses diverses et charges		
Impôts et taxes		565.000,-
Assurances		350.000,-
Rémunérations, charges sociales et subventions		3.250.000,-
Energie, eau, gaz, fuel, téléphone et TV		3.750.000,-
Nettoyage et entretien courant		3.400.000,-
Grosses réparations		10.685.000,-
Charges diverses		1.200.000,-
Dotations aux amortissements		3.300.000,-
Provisions et imprévus		3.800.000,-
Fournitures diverses		2.200.000,-
Total:	32.500.000,-	32.500.000,-

Le Conseil d'Administration

Roland Hoff, président;
 Dr. Robert Faber, administrateur;
 Marlyse Neuen-Kauffman, administrateur;
 Ernest Frieden, administrateur;
 François Pauly, administrateur.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11056/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

VANCOUVER INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
 R. C. Luxembourg B 30.109.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 19 mars 1996.

Signature.

(11044/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

VANCOUVER INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
 R. C. Luxembourg B 30.109.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société au 1^{er} mars 1996

L'Assemblée accepte la démission de M^e Koen De Vleeschauwer et de M. Jean-Damien Vicq de leur mandat d'administrateur et démission de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE, Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 1995.

L'Assemblée accepte la nomination de M. Thierry Schmit, de Mlle Armelle Beato et de la FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & Cie, Luxembourg, respectivement en remplacement des administrateurs et du commissaire aux comptes démissionnaires, dont ils achèveront les mandats.

Il a en outre été décidé de transférer le siège social de la société du 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg-Ville au 1A, rue Thomas Edison à L-1445 Luxembourg-Strassen.

VANCOUVER INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11045/032/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

VALEBENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange, 17, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.214.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Signature.

(11043/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

VANDENBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 25.572.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Signature.

(11046/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

VANDENBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 25.572.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Signature.

(11047/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

ABOVO S.A., Société Anonyme.

Siège social L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 6.089.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 février 1996 que:

- Messieurs Raymond de Waha, Norbert Lang et Théo Braun ont démissionné de leur poste d'administrateur avec effet immédiat par courrier du 17 janvier 1996;

- Monsieur Jean-Marc Wilmet a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat par courrier du 17 janvier 1996;

- la décharge sollicitée par les organes démissionnaires a été réservée;

- ont été élus aux fonctions d'administrateurs pour un terme d'un an et renouvelable la société de droit irlandais, BLEAKWALSH INVESTMENTS Ltd, établie à Dublin, République d'Irlande, Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich, Madame Geneviève Blauen, employée privée, demeurant à Toernich (Belgique);

- a été élu aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme d'un an et renouvelable, Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;

- le siège social de la société a été transféré du 22, boulevard Royal au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.
Luxembourg, le 29 février 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11065/304/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

WAPLINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 26.544.

Le bilan au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

WAPLINVEST S.A.

A. Renard
Administrateur

C. Schlessler
Administrateur

(11051/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

WAPLINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 26.544.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mars 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Madame Françoise Simon, employée privée, demeurant à Eischen, est nommée nouvel administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1998.

Certifié sincère et conforme
WAPLINVEST S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11052/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

VININVEST S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 18.011.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VININVEST S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

(11049/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

VININVEST S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 18.011.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 avril 1995

Troisième résolution

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 1994 et du bilan au 31 décembre 1994, desquels il résulte que les pertes sont supérieures au capital, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide le maintien de l'activité de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1995.

VININVEST S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11050/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

ABOVO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 37.270.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 février 1996 que:

- Messieurs Guy Reding et Théo Braun ont démissionné de leur poste d'administrateur avec effet immédiat par courrier du 17 janvier 1996;
- la décharge sollicitée par les organes démissionnaires a été réservée;
- ont été élus aux fonctions d'administrateur pour un terme d'un an et renouvelable la société de droit irlandais, BLEAKWALSH INVESTMENTS Ltd, établie à Dublin, République d'Irlande, Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich, Madame Geneviève Blauen, employée privée, demeurant à Toernich (Belgique);
- le siège social de la société a été transféré du 22, boulevard Royal au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg. Luxembourg, le 29 février 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11066/304/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

WATAMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 16.257.

A l'issue de l'Assemblée Générale du 20 février 1996 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

M. Abdallah Tamari, Homme d'affaires, demeurant à Beyrouth, Liban, Président;

M^e Nassib Chedid, Avocat, demeurant à Beyrouth, Liban, Administrateur;

M^e Nada Abouhamad, Avocat, demeurant à Beyrouth, Liban, Administrateur.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(11053/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

AIR TAHAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.967.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(11067/317/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

ALLGEMEINE BAUTREUHAND, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 11.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 79, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

Signatures.

(11068/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

BADER & LAENGIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.099.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 62, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Signature.

(11069/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

BANK HAPOALIM (SUISSE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.475.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 82, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

G. Ludovissy.

(11071/309/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

BANK HAPOALIM (SUISSE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.475.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 82, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

G. Ludovissy.

(11072/309/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

BAGRAT-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 5, rue Haupeschaff.
R. C. Luxembourg B 44.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 71, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour la S.à r.l. BAGRAT-LUX
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.C.

(11070/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

BANK LEUMI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.124.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 82, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 1996.

G. Ludovissy.

(11073/309/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**KARMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. BLUEFIN S.A.).**

Registered office: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.618.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fourteenth of March.

Before Maître Marc Elter, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BLUEFIN S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal, trade register Luxembourg section B number 43.618, incorporated by a deed dated on April 9, 1993, published in the Mémorial C, number 316 of July 2, 1993; and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided over by Mr Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Sandrine Mauss, employee, residing in Terville, France.

The meeting elects as scrutineer Mrs Maria Lespagnard, employee, residing in Aubange, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 3,950 (three thousand nine hundred and fifty) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the denomination of the company from BLUEFIN SA. into KARMA INTERNATIONAL S.A.

2. Modification of article 1 of the articles of incorporation.

3. Various.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company from BLUEFIN S.A. into KARMA INTERNATIONAL S.A.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 1.** A Luxembourg limited company (Société Anonyme) is governed by the present articles of incorporation, under the name of KARMA INTERNATIONAL S.A.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatorze mars.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BLUEFIN S.A., ayant son siège social à L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal, R. C. Luxembourg, section B numéro 43.618, constituée suivant acte reçu le 9 avril 1993, publié au Mémorial C, numéro 316 du 2 juillet 1993 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sandrine Mauss, employée privée, demeurant à Terville, France.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Marina Lespagnard, employée privée, demeurant à Aubange, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Qu'il appert de la liste de présence que les 3.950 (trois mille neuf cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de BLUEFIN S.A. en KARMA INTERNATIONAL S.A.
2. Modification afférente de l'article premier des statuts.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de BLUEFIN S.A. en KARMA INTERNATIONAL S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les présents statuts, sous la dénomination de KARMA INTERNATIONAL S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Th. Braun, S. Mauss, M. Lespagnard, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 89S, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 1996.

M. Elter.

(11076/210/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

KARMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.618.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 1996.

M. Elter.

(11077/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

BOSCH-SERVICE NETTCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 5, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 46.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 71, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour la S.à r.l. BOSCH-SERVICE NETTCO

FIDUCIAIRE CENTRALE DU

LUXEMBOURG S.C.

(11078/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

BANQUE CONTINENTALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social Luxembourg: 2, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 7.703.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 février 1996

Les membres du Conseil d'Administration procèdent à la cooptation de Monsieur Pierre Bruneau de la Salle comme Administrateur, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires. Son mandat prendra fin à l'issue du mandat conféré à Monsieur Paul Lenoir, décédé, c'est-à-dire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Le Conseil d'Administration procède ensuite à la nomination de Monsieur Pierre Bruneau de la Salle en qualité de Directeur Général.

Pour extrait certifié conforme
BANQUE CONTINENTALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 81, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11074/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

BIMBILAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5963 Itzig, 3, rue des Jardins, c/o Madame Derosa-Petronelli Carmela.

R. C. Luxembourg B 47.145.

Le bilan au 27 novembre 1995 (date de cessation), enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mars 1996, vol. 302, fol. 59, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

BIMBILAND, S.à r.l.

(11075/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**ERLEN HOLDING S.A., Société Anonyme - Soparfi,
(anc. ERLÉN HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1012 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R. C. Luxembourg B 18.458.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ERLÉN HOLDING S.A., R. C. B n° 18.458, avec siège social à Luxembourg, constituée sous le droit suisse, sous l'ancienne dénomination de ASTEK-FINANZ AG., suivant acte du 7 mars 1966. Le siège de la société a été transféré à Luxembourg et la forme de la société anonyme a été adoptée suivant acte reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 3 juin 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial de 1981 page 7437.

Les statuts ont été modifiés par deux actes de Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date des 11 janvier 1984 et 8 juillet 1986, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1984, page 2392 et de 1986, page 14806.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Mademoiselle Véronique Remy, employée privée, demeurant à Metz (France).

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Christophe Davezac, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite que:

I. Il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les sept cents actions d'une valeur nominale de vingt mille francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatorze millions de francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant les signatures du mandataire des actionnaires tous représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression du statut fiscal de holding 1929 de la société pour lui conférer le statut de Société de Participations Financières (Soparfi), la dénomination sociale restant ERLÉN HOLDING S.A., et modification subséquente de l'article 2 des statuts concernant l'objet social.

2. Modification de l'article 1^{er}, deuxième alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Cette société a son siège à Luxembourg.»

3. Fixation d'une durée illimitée de la société et modification de l'article 1^{er}, troisième alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a une durée illimitée. La Société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.»

4. Fixation d'un capital autorisé d'un montant de trente millions (30.000.000,-) de francs et autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq années à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'assemblée générale extraordinaire notariée ayant à délibérer sur le présent ordre du jour.

5. Modification subséquente de l'article 3 des statuts par l'ajout des alinéas suivants:

«Le capital autorisé de la Société est établi à trente millions (30.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par tranches périodiques endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'assemblée générale extraordinaire notariée en date du 4 mars 1996. La durée ou l'étendue de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par l'assemblée générale, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes, ces actions à émettre pouvant être des actions ordinaires ou des actions remboursables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription et décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts, les associés pouvant décider dans le cadre de toute augmentation de capital l'émission d'actions ordinaires ou d'actions remboursables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

6. Ajout d'un nouvel article 4 dont la teneur est la suivante:

«**Art. 4.** Les actions à émettre lors d'une augmentation de capital postérieure à l'assemblée générale extraordinaire notariée du 4 mars 1996 et décidée par une assemblée générale extraordinaire ou par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé pourront être des actions rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et qui seront soumises aux conditions suivantes.

La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées et émises dans les conditions prévues dans l'alinéa précédent, selon les modalités indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net, tel qu'il résulte du dernier bilan contrôlé et approuvé de la société.

Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation.»

7. Ajout d'un nouvel alinéa à la fin de l'article 5 des statuts dont la teneur est la suivante:

«Le mandat entre administrateurs peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.»

8. La loi ne l'exigeant plus, suppression de l'article 8 des statuts sur le cautionnement des actions détenues par les administrateurs et le commissaire.

9. Ajout d'un nouvel article 11 dont la teneur est la suivante:

«**Art. 11.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.»

10. Renumérotation des articles 4 à 12 des statuts qui deviennent les articles 5 à 13.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de renoncer au statut fiscal de holding 1929 de la société pour lui conférer le statut de Société de Participations Financières (SOPARFI), la dénomination sociale restant ERLÉN HOLDING S.A.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution, l'Assemblée Générale décide de changer l'article 2 des statuts concernant l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières» (Soparfi).

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 1^{er}, deuxième alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Cette société a son siège à Luxembourg.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'étendre la durée de la société à une durée illimitée.

En conséquence, l'article 1^{er}, troisième alinéa, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Troisième alinéa.** La Société a une durée illimitée. La Société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer un capital autorisé d'un montant de trente millions (30.000.000,-) de francs et autorise le conseil d'administration à augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq années à compter de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié par l'ajout des alinéas suivants:

«**Art. 3. Alinéas 2 à 7.** Le capital autorisé de la Société est établi à trente millions (30.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par tranches périodiques endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'assemblée générale extraordinaire notariée en date du 4 mars 1996. La durée ou l'étendue de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par l'assemblée générale, en ce qui concerne la partie du capital qui à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes, ces actions à émettre pouvant être des actions ordinaires ou des actions remboursables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription et décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts, les associés pouvant décider dans le cadre de toute augmentation de capital l'émission d'actions ordinaires ou d'actions remboursables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'ajouter un nouvel article 4 dont la teneur est la suivante:

«**Art. 4.** Les actions à émettre lors d'une augmentation de capital postérieure à l'assemblée générale extraordinaire notariée du 4 mars 1996 et décidée par une assemblée générale extraordinaire ou par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé pourront être des actions rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et qui seront soumises aux conditions suivantes.

La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées et émises dans les conditions prévues dans l'alinéa précédent, selon les modalités indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net, tel qu'il résulte du dernier bilan contrôlé et approuvé de la société.

Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation.»

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide d'ajouter un nouvel alinéa à la fin de l'article 5 des statuts dont la teneur est la suivante:

«Le mandat entre administrateurs peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.»

Huitième résolution

La loi ne l'exigeant plus, l'Assemblée Générale décide de supprimer l'article 8 des statuts relatif au cautionnement des actions détenues par les administrateurs et le commissaire.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide d'ajouter un nouvel article 11 dont la teneur est la suivante:

«**Art. 11.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel que modifié par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.»

Dixième résolution

Suite aux résolutions 6, 8 et 9 ci-dessus, l'Assemblée Générale décide de renuméroter les articles 4 à 12 des statuts qui deviennent les articles 5 à 13.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée est close à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Remy, C. Davezac, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1996, vol. 89S, fol. 76, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

A. Schwachtgen.

(11092/230/203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

ERLEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1012 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R. C. Luxembourg B 18.458.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 4 mars 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

A. Schwachtgen.

(11093/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

BOSPHORE S.A., Société Anonyme.

Siège social L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 18.345.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 février 1996 que:

- Messieurs Raymond de Waha, Norbert Lang et Théo Braun ont démissionné de leur poste d'administrateur avec effet immédiat par courrier du 17 janvier 1996;

- Monsieur Jean-Marc Wilmet a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat par courrier du 17 janvier 1996;

- la décharge sollicitée par les organes démissionnaires a été réservée;

- ont été élus aux fonctions d'administrateur pour un terme d'un an et renouvelable la société de droit irlandais, BLEAKWALSH INVESTMENTS Ltd, établie à Dublin, République d'Irlande, Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich, Madame Geneviève Blauen, employée privée, demeurant à Toernich (Belgique);

- a été élu aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme d'un an et renouvelable, Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;

- le siège social de la société a été transféré du 22, boulevard Royal au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 février 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11079/304/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

Procès-verbal de la réunion du collège des liquidateurs tenue à Luxembourg, le 8 mars 1996

A l'unanimité, les liquidateurs décident d'élire le domicile de CAPITAL MANAGEMENT S.A. en liquidation auprès du coliquidateur, Maître Fernand Entringer au 34A, rue Philippe II à L-2340 Luxembourg.

R. Gaillard
F. Entringer
Les liquidateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11080/262/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

COMINEA, CIE INTERNATIONALE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 17.155.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 1996 que:

* L'Assemblée ratifie la cooptation de Maître Philippe Morales comme membre du Conseil d'Administration de la société.

* L'Assemblée réélit aux fonctions d'administrateurs de la société pour un terme d'un an et renouvelable.

- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg;

- Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg;

- Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

* L'Assemblée élit aux fonctions de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'un an et renouvelable, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., démissionnaire, la société INFIGEST S.A., avec siège social à Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(11082/317/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES MARCHES FINANCIERS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 28.788.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1996.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(11083/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

EURO-COMAT, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 36.627.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 1996.

Pour EURO-COMAT S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(11096/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

CONVITEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 277, fol. 82, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

G. Ludovissy.

(11085/309/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

CONRAD HINRICH DONNER BANK, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: D-20095 Hamburg 1, Ballindamm 27.
 Zweigniederlassung Luxemburg: L-1528 Luxemburg, 18, boulevard de la Foire.
 H. R. Luxemburg B 31.228.

AUSZUG

§ 10 Abs. 1 der Satzung der CONRAD HINRICH DONNER BANK Aktiengesellschaft wurde wie folgt abgeändert:
 «(1) Der Aufsichtsrat besteht aus 6 Mitgliedern.»

Die revidierte Fassung der Satzung der Aktiengesellschaft CONRAD HINRICH DONNER BANK ist beim Handelsregister niedergelegt worden.

Für die Gesellschaft
 Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 62, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11084/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

CREST AUDIO VIDEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragançe.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 81, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Signatures.

(11086/692/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

DALO GRUNDSTÜCKSV ERWALTUNGSGESELLSCHAFT, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 15.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 79, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

Signatures.

(11087/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

DERFICE BUSINESS CENTRE.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 81, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Signature.

(11088/692/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

EDILARTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 41, rue Kohlenberg.

R. C. Luxembourg B 43.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 71, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour la S.à r.l. EDILARTE
 FIDUCIAIRE CENTRALE DU
 LUXEMBOURG S.C.

(11091/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

DIGITAL TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 86A, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 32.111.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Signature.

(11089/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

EURO-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4392 Pontpierre, 24, rue de Schifflange.
R. C. Luxembourg B 37.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 71, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour la S.à r.l. EURO-LUX
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.C.

(11098/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

FEMKES S.A., Société Anonyme.

Siège social L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.667.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 22 mars 1996 à 14.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires Monsieur Dirk Degraen et les sociétés WINDLINE INVESTMENTS Ltd et JUMPRUN INVESTMENTS Ltd, et au commissaire aux comptes démissionnaire, Monsieur Frank McCarroll, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Luxembourg, Monsieur Jean Bintner, fondé de pouvoir, demeurant à Bertrange et Monsieur Norbert Werner, sous-directeur, demeurant à Steinfort, ont été nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Monsieur Eric Herremans, sous-directeur, demeurant à Heisdorf, a été nommé comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Le siège social de la société est désormais situé au 3, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.
Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour FEMKES S.A.
COMFINTRUST S.A.
Agent domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11099/646/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

DUPLEX LINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.801.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 44, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Signature.

(11090/513/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

ETS COLLIGNON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 42, rue d'Athus.
R. C. Luxembourg B 24.527.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 1996, vol. 302, fol. 57, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 mars 1996.

ETS COLLIGNON, S.à r.l.

(11094/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

EUROGRUND, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 10.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 79, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

Signatures.

(11097/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

EURALUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 10.808.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURALUX
Signature

(11095/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

FINGROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.860.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 1996 que:

- L'assemblée réélit aux fonctions d'administrateur de la société pour un terme expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 1999:

Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg,
Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg.

- L'assemblée élit aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Jacques Schroeder, démissionnaire, pour un terme expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 1999:

Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

- L'assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes de la société pour un terme expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 1999:

Monsieur Aloyse Scherer jr, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

- Le siège de la société est transféré du 6, rue Heine au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(11103/317/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

FINN - SOCIETE, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 44.230.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue extraordinairement au siège social de la société, en date du 21 septembre 1995 à 14.30 heures*

L'assemblée, à l'unanimité:

- accepte la démission de Monsieur Cornelis Van de Hoven, demeurant à NL-4561 MS Hulst, Croquijsstraat 2, de ses fonctions d'administrateur de société;

- décide de donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de sa fonction pour la durée de son mandat à l'administrateur démissionnaire;

- décide de nommer en remplacement de l'administrateur la personne suivante:

- Francis Van Laarhoven, demeurant à NL-5032 TM Tilburg, Wielingen 6.

L'administrateur ainsi élu terminera le mandat de son prédécesseur.

Au terme de cette assemblée, le conseil d'administration de FINN SOCIETE se compose des personnes suivantes:

Administrateurs: M. Jean-Pierre Higuët,
M. Stéphane Biver,
M. Franciscus Van Laarhoven.

Le commissaire aux comptes est: M. Marc Muller.

La séance est levée à 15.00 heures.

Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 81, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11104/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.